Image not found or type unknown

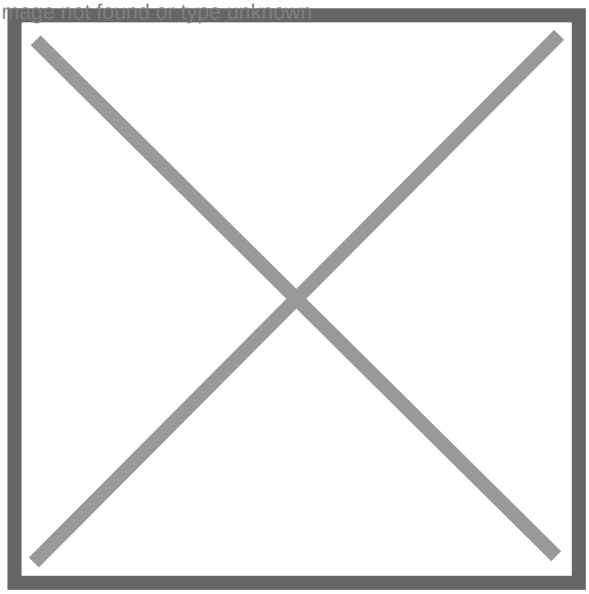

Recours contre le locataire?

Par **Maud**, le **05/06/2008** à **13:59**

En retrant de vacances, nous nous sommes aperçu que notre jardin avait été "nettoyé". notre locataire a, pendant notre absence, demandé à un agent communal de couper les hautes herbes du jardin, sauf que dans ces hautes herbes, il y avait de nombreux framboisiers et 3 plans de groseillers, il a égalment taillé dans de magnifiques rosiers (pourtant bien visibles car deja en fleurs!!). le locataire n'etant pas venu spontanéméent nous le dire ou encore présenter des excuses (allant meme jusu'a rejeter la faute sur sa femme !), nous avons donc porté plainte. les gendarmes sont venus mais ne nous ont pas laissé beaucoup d'espoir quand aux suites...
une précision (je ne sais pas si elle est utile), le jardin est fermé a clé, nous avions mis à dispositions des locataires une clé pour avoir accès aux fils à linge. (clé supprimée depuis)
aujourd'hui nous avons reçu un courrier de la ddass nous informant que notre locataire leur avait signalé des problèmes d'hygiène (??!!??) et que donc ils passeraient faire une visite.
je pense que nous sommes loin d'en avoir fini avec ces locataires. quels recours pouvont nous avoir?
Merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés